



## SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII<sup>E</sup> OLYMPIADE – PARIS 2024

### INTERNATIONAL GOLF FEDERATION (IGF)

#### GOLF

#### A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Stroke play individuel	Stroke play individuel

#### B. PLACES DE QUALIFICATION

##### B.1. Quota total pour le golf :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	59	1	0*	60
Femmes	59	1	0*	60
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>2</b>	<b>0*</b>	<b>120</b>

\*À noter : Aucune place d'universalité ne sera allouée directement sur le quota d'athlètes. Des places d'universalité pourront toutefois être proposées aux CNO dans le cadre du processus de réattribution des places pays hôte inutilisées, comme indiqué à la section F.1.

##### B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO) et par épreuve :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	4	4 athlètes maximum par épreuve si parmi les 15 premiers au classement olympique de golf (OGR). Dans le cas contraire, 2 athlètes maximum par épreuve.
Femmes	4	4 athlètes maximum par épreuve si parmi les 15 premières au classement olympique de golf (OGR). Dans le cas contraire, 2 athlètes maximum par épreuve.
<b>Total</b>	<b>8</b>	

##### B.3. Nombre maximum d'athlètes par épreuve :

	Nombre d'athlètes par épreuve
Stroke play individuel hommes	60
Stroke play individuel femmes	60
<b>Total</b>	<b>120</b>



#### **B.4. Mode d'attribution des places :**

Les places de qualification sont attribuées aux athlètes de manière nominative.

## **C. ADMISSION DES ATHLETES**

### **C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables**

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).

Seuls les athlètes qui respectent la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles de l'IGF, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

### **C.2. Autres critères d'admission requis par la FI**

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques, les athlètes doivent également remplir les critères suivants :

- avoir leur nom inscrit au classement olympique de golf (OGR) du 17 juin 2024 pour les hommes et à celui du 24 juin 2024 pour les femmes sur [www.igfgolf.org](http://www.igfgolf.org), ou avoir leur nom inscrit sur la liste de réserve de l'IGF pour les réattributions ;
- être en règle avec leur fédération nationale et l'IGF ;
- être reconnus par leur fédération nationale ou détenir une licence en cours de validité émise par leur fédération nationale.
- **Places d'universalité :**
  - o L'évaluation se fera sur la base du niveau technique et du mérite sportif des athlètes pendant la période de qualification, le niveau technique devant permettre aux athlètes de concourir en toute sécurité et avec dignité.

## **D. PRINCIPES DE QUALIFICATION**

### **D.1. PLACES DE QUALIFICATION**

Les tournois olympiques masculin et féminin comprendront 60 athlètes chacun : 59 qualifiés via le classement olympique de golf correspondant et une (1) place pour le pays hôte.

Le classement olympique de golf est homologué par l'IGF et publié sur [www.igfgolf.org/](http://www.igfgolf.org/). Il est mis à jour chaque lundi, à l'issue des tournois organisés la semaine précédente partout dans le monde, et publié chaque mardi sur le site web de l'IGF.

Le classement olympique de golf messieurs tient compte des tournois homologués organisés sur les circuits reconnus, tels que mentionnés à la page suivante : [www.owgr.com/](http://www.owgr.com/).



Le classement olympique de golf dames tient compte des tournois homologués organisés sur les circuits reconnus, tels que mentionnés à la page suivante : [OGR dames](#).

Le classement olympique de golf est calculé comme suit : chaque tournoi se voit attribuer un coefficient de difficulté qui détermine le nombre de points qui seront attribués aux concurrents les mieux classés. Les points sont attribués aux athlètes en fonction de leurs résultats à l'issue de chaque tournoi, les compétitions où le coefficient de difficulté est le plus élevé rapportant plus de points conformément à une grille de répartition des points approuvée par l'IGF.

Chaque athlète accumule des points sur une période glissante de deux ans, les points obtenus au cours des 13 semaines les plus récentes étant comptabilisés à 100 % de leur valeur d'origine. Après cette période initiale de 13 semaines, les points sont dévalués de 1,1 % pour chacune des 91 semaines suivantes avant de disparaître complètement du palmarès de l'athlète. Chaque athlète est alors classé(e) selon la moyenne de ses points sur la période de deux ans. Cette moyenne s'obtient en divisant le nombre total de points de l'athlète par le nombre de tournois disputés durant cette période. Au cours de la période glissante de deux ans, un diviseur minimum de 35 tournois est appliqué pour le classement olympique de golf dames. Pour le classement olympique de golf messieurs, un diviseur minimum de 40 tournois et un diviseur maximum de 52 sont appliqués.

Les points OGR permettant de se qualifier pour les Jeux Olympiques, qui sont utilisés pour calculer la moyenne des points d'un(e) athlète et sa place au classement olympique de golf, peuvent être obtenus au cours de la période de deux ans commençant le 13 juin 2022 jusqu'au, y compris, le 17 juin 2024 pour les hommes et du 20 juin 2022 au, y compris, 24 juin 2024 pour les femmes.

En cas d'égalité pour l'une des 60 places de départ, les ex aequo seront départagés selon les critères suivants, dans l'ordre ci-après :

- nombre total de points obtenus au classement mondial officiel de golf au cours des 52 semaines précédant les classements olympiques de golf du lundi 17 juin 2024 pour les hommes et du lundi 24 juin 2024 pour les femmes ;
- nombre total de points obtenus au classement mondial officiel de golf au cours des 13 semaines précédant les classements olympiques de golf du lundi 17 juin 2024 pour les hommes et du lundi 24 juin 2024 pour les femmes.

#### **Hommes/Femmes**

<b>Nombre de places de qualification</b>	<b>Épreuves de qualification</b>
59 hommes 59 femmes  (118 athlètes)	<b>Classements olympiques de golf du 17 juin 2024 pour les hommes et du 24 juin 2024 pour les femmes</b>  1. Les athlètes seront tout d'abord sélectionné(e)s de manière nominative parmi les 15 premiers/premières) aux classements olympiques de golf du 17 juin 2024 pour les hommes et du 24 juin 2024 pour les femmes (à l'issue de tous les tournois comptant pour les classements organisés au cours de la semaine précédente), à raison de quatre (4) athlètes au maximum par CNO.



	<p>2. Puis les athlètes seront sélectionné(e)s, de manière nominative toujours, parmi ceux(celles) occupant les rangs 16 et suivants aux classements olympiques de golf du 17 juin 2024 pour les hommes et du 24 juin 2024 pour les femmes (à l'issue de tous les tournois comptant pour les classements organisés au cours de la semaine précédente), à raison de deux (2) athlètes au maximum par CNO, y compris ceux figurant parmi les 15 premiers(premières) au classement, et ce jusqu'à ce que le nombre de 59 athlètes soit atteint, places continentales comprises.</p> <p>3. Chacun des cinq (5) continents aura l'assurance de recevoir une (1) place au moins dans chacun des tournois olympiques – masculin et féminin – s'il n'est pas déjà qualifié conformément à ce qui précède (places continentales). Les places continentales seront attribuées aux athlètes les mieux placés aux classements olympiques de golf originaires de continents non encore représentés.</p> <p>Le nombre maximum d'athlètes par CNO, tel qu'indiqué à la section <b>B. Places de qualification</b>, doit toujours être respecté.</p>
--	---

#### D.2. PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte se verra attribuer au moins deux (2) places de qualification, une (1) pour le tournoi masculin et une (1) pour le tournoi féminin, uniquement si aucun(e) de ses athlètes ne s'est qualifié(e) via le classement olympique de golf du 17 juin 2024 pour les hommes et celui du 24 juin 2024 pour les femmes.

L'athlète sélectionné(e) nominativement devra être l'athlète du pays hôte le(la) mieux placé(e) au classement olympique de golf correspondant. Si aucun(e) athlète du pays hôte ne figure au classement olympique de golf, l'IGF choisira, en collaboration avec le CNO du pays hôte, l'athlète qui représentera le pays hôte.

Si le pays hôte n'a pas besoin de ses places pays hôte parce qu'il s'est déjà qualifié via les places de qualification, comme indiqué à la section **D.1 Places de qualification**, les places pays hôte seront attribuées en tant que places d'universalité.

#### D.3. PLACES D'UNIVERSALITE

Aucune place d'universalité ne sera allouée directement sur le quota d'athlètes. Des places d'universalité pourront toutefois être proposées aux CNO dans le cadre du processus de réattribution des places pays hôte inutilisées, comme indiqué à la section **F.1**.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2023, le Comité International Olympique (CIO) invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité. Les CNO auront ensuite jusqu'au 15 janvier 2024 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places d'universalité aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.



Des informations détaillées concernant les places d'universalité figurent dans le document intitulé "Jeux de la XXXIII<sup>e</sup> Olympiade, Paris 2024 – Places d'universalité – Règles et procédure d'attribution".

## E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

### E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

Tout au long de la période de qualification de deux ans, l'IGF publiera le classement olympique de golf de la semaine en cours sur [www.igfgolf.org/](http://www.igfgolf.org/), et ce jusqu'à la date limite de qualification. La période de qualification s'achèvera le lundi 17 juin 2024 pour les hommes et le lundi 24 juin 2024 pour les femmes. L'IGF publiera les classements olympiques finaux de golf les mardis 18 et 25 juin 2024, à l'issue de tous les tournois comptant pour les classements organisés au cours de la semaine précédente.

Dès publication des classements olympiques finaux de golf, l'IGF confirmera aux CNO concernés, au plus tard le mardi 18 juin 2024 pour les hommes et le mardi 25 juin 2024 pour les femmes à 17 heures, heure de la côte est des États-Unis, le nombre de places attribuées conformément aux critères de qualification mentionnés à la section D ci-avant.

Les CNO auront jusqu'au jeudi 27 juin 2024 à 17 heures, heure de la côte est des États-Unis, au plus tard pour confirmer à l'IGF les places qu'ils utiliseront dans chaque catégorie (hommes et femmes).

L'IGF aura jusqu'au mardi 2 juillet 2024 à 17 heures, heure de la côte est des États-Unis, au plus tard pour réattribuer toutes les places de qualification inutilisées dans chaque catégorie (hommes et femmes).

### E.2. CONFIRMATION DES PLACES PAYS HÔTE

Le pays hôte doit confirmer par écrit à l'IGF, avant le 27 juin 2024, l'utilisation de ses places pays hôte, le cas échéant.

Si le pays hôte n'a pas besoin de ses places pays hôte parce qu'il s'est déjà qualifié via les places de qualification, comme indiqué à la section **D.1. Principes de qualification – Places de qualification**, les places pays hôte seront attribuées en tant que places d'universalité.

## F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

### F.1. PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée à l'athlète admissible non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement olympique de golf du 17 juin 2024 pour les hommes ou du 24 juin 2024 pour les femmes, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO et par épreuve soit respecté.



L'IGF aura jusqu'au 2 juillet 2024 à 17 heures, heure de la côte est des États-Unis, au plus tard pour réattribuer toutes les places inutilisées dans chaque catégorie (hommes et femmes).

Après le 2 juillet 2024, une fois réattribuées toutes les places inutilisées, l'IGF pourra procéder à la réattribution d'une place déjà confirmée uniquement si un CNO retire de la compétition l'athlète qui a obtenu cette place. Ce type de remplacement ne pourra se faire qu'en cas de problèmes médicaux empêchant la participation d'un(e) athlète, ou au cas par cas dans des circonstances exceptionnelles.

La réattribution se fera alors sur la base d'une liste de réserve (par tournoi) que l'IGF publiera les 18 et 25 juin 2024. Cette liste de réserve sera établie à partir du classement olympique de golf, selon les mêmes critères que ceux appliqués lors de la qualification, tels qu'indiqués à la section D plus haut. Cette liste indiquera clairement, en cas de retrait d'un(e) athlète, le nom de l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement olympique de golf du 17 juin 2024 pour les hommes ou du 24 juin 2024 pour les femmes, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO et par épreuve soit respecté.

Afin que les tournois de golf affichent complet, l'IGF s'efforcera d'allouer toutes les places de qualification. Les réattributions pourront avoir lieu jusqu'aux dates des réunions techniques de l'IGF, à savoir le 31 juillet 2024 (pour le tournoi masculin) et le 6 août 2024 (pour le tournoi féminin).

## F.2. PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Si le pays hôte n'a pas besoin de ses places pays hôte parce qu'il s'est déjà qualifié via les places de qualification, comme indiqué à la section **D.1. Principes de qualification – Places de qualification**, les places pays hôte seront attribuées en tant que places d'universalité.

## F.3. PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

Les places d'universalité inutilisées seront réattribuées le mardi 2 juillet 2024 à 17 heures, heure de la côte est des États-Unis, au plus tard aux athlètes admissibles non encore qualifiés occupant le rang suivant aux classements olympiques de golf du 17 juin 2024 pour les hommes et du 24 juin 2024 pour les femmes, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO et par épreuve soit respecté.

Après le 2 juillet 2024, une fois réattribuées toutes les places inutilisées, la réattribution se fera sur la base de la liste de réserve (par tournoi) que l'IGF publiera les 18 et 25 juin 2024, comme indiqué à la section **F.1. Places de qualification inutilisées** ci-dessus.

## G. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
17 juin 2024*	Fin de la période de qualification pour les hommes pour l'établissement du classement olympique de golf



18 juin 2024	Publication du classement olympique de golf pour les hommes et date à laquelle l'IGF informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées pour le tournoi masculin
18 juin 2024	Publication par l'IGF de la liste de réserve pour le tournoi masculin
24 juin 2024**	Fin de la période de qualification pour les femmes pour l'établissement du classement olympique de golf
25 juin 2024	Publication du classement olympique de golf pour les femmes et date à laquelle l'IGF informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées pour le tournoi féminin
25 juin 2024	Publication par l'IGF de la liste de réserve pour le tournoi féminin
27 juin 2024	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'IGF l'utilisation des places qui leur ont été attribuées
2 juillet 2024	Réattribution par l'IGF de toutes les places de qualification inutilisées
8 juillet 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
31 juillet 2024	Fin des réattributions pour le tournoi masculin
1 <sup>er</sup> -4 août 2024	Tournoi masculin de stroke play individuel
6 août 2024	Fin des réattributions pour le tournoi féminin
7-10 août 2024	Tournoi féminin de stroke play individuel
26 juillet – 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024

\* ou une fois terminées toutes les épreuves de qualification qui devaient s'achever le 17 juin 2024, mais qui ont été reportées en raison des conditions météorologiques ou autres, pour autant que ces épreuves prennent fin le 18 juin 2024 au plus tard.

\*\* ou une fois terminées toutes les épreuves de qualification qui devaient s'achever le 24 juin 2024, mais qui ont été reportées en raison des conditions météorologiques ou autres, pour autant que ces épreuves prennent fin le 25 juin 2024 au plus tard.